

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint- Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **5 août 2021**, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

Après la prière d'usage et l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivants:

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot

Absences:

Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #6 - Poste vacant

Tous formant quorum de cette séance sous la présidence de Mme Rachel Goupil, mairesse.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 4 août 2021 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, la mairesse déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

182-08-2021

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE**
le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 5 août 2021 tel que lu et présenté.

**1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Résolution, acceptation de la soumission des Clôtures Colbo inc. ,
réparation du terrain de tennis et de balle-molle

4.2 - 4.2 Résolution, embauche de l'adjointe administrative sur
recommandation du comité de sélection.

5 - VARIA

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS
7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

4 - SUJETS À DISCUTER

183-08-2021

4.1 - Résolution, acceptation de la soumission des Clôtures Colbo inc. , réparation du terrain de tennis et de balle-molle

ATTENDU QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation à trois (3) soumissionnaires pour la réparation des clôtures du terrain de tennis et du terrain de balle-molle;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions et qu'une seule soumission reçue est conforme aux exigences du document d'appel d'offres:

Nom du soumissionnaire: Prix avec taxes:

-Les Clôtures Colbo Inc.: 21,677.39\$ (terrain de tennis, 360 pieds de clôture galvanisée), taxes en sus.

-Les Clôtures Colbo Inc.:11,316.00\$ (terrain de balle-molle, c'est-à-dire approximativement 1956\$ pour le matériel et 9360\$ pour le temps/homme), taxes en sus. Le prix à l'heure de la soumission sera le prix chargé lors des travaux.

-Les Clôtures JPN Inc. sont non conformes.

ATTENDU QU'après analyse de la soumission de la compagnie Les Clôtures Colbo Inc. sont le plus bas soumissionnaire et que sa soumission est conforme aux exigences du document d'appel d'offres:

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE:

Le Conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis octroie le contrat pour la réparation des clôtures du terrain de tennis, et du terrain de balle-molle, projet du 18, rue du Couvent, à la Compagnie Les Clôtures Colbo Inc. au coût:

-Les Clôtures Colbo Inc.: 21,677.39\$ (terrain de tennis, 360 pieds de clôture), taxes en sus;

-Les Clôtures Colbo Inc.: 11,316.00\$ (terrain de balle-molle, c'est-à-dire approximativement 1956\$ pour le matériel et 9360\$ pour le temps/homme), taxes en sus. Le prix à l'heure de la soumission sera le prix chargé lors des travaux.

QUE la soumission est conforme aux exigences du document d'appel d'offres et qu'il est le plus bas soumissionnaire:

QUE le document d'appel d'offres et la soumission servent de contrat.

ADOPTÉE,

184-08-2021

4.2 - 4.2 Résolution, embauche de l'adjointe administrative sur recommandation du comité de sélection.

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé par résolution du conseil municipal de la mairesse, Mme Rachel Goupil, de la directrice

générale, Mme Nicole Mathieu, et du conseiller, M. Jacques Audet, pour procéder au processus de sélection et d'entrevues des candidates;

CONSIDÉRANT QUE trois candidates ont été retenues pour l'étape des entrevues.

CONSIDÉRANT QUE selon l'analyse faite par le comité de sélection, Mme Micheline Deslauriers est la candidate ayant obtenu la meilleure entrevue et les meilleurs résultats aux tests de composition et de français;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille embauche, Mme Micheline Deslauriers, à titre d'adjointe administrative;

QUE les modalités d'embauche seront contenues dans un contrat de travail.

ADOPTÉE,

5 - VARIA

Aucun sujet à discuter.

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

_____ propose la levée de l'assemblée à _____

Rachel Goupil, mairesse

Nicole Mathieu, directrice générale